


Avis Simplifié

Tubairless® PCR – PUMPART SYSTEM

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GENERALITES		
	Demandeur	PUMPART SYSTEM	
	Date de la demande	2019	
	Marque	Tubairless PCR	
	Marché	Cosmétique - Parfumerie	
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE		
	Forme	Tube	
	Couleur	Blanc	
	Dimensions	Longueur avec bouchon 142mm, diamètre 35mm	
	Volume	75mL	
	MATERIAUX		
	Corps	Tube PE (54% recyclé et 46% vierge) + Poche souple en PE (vierge)	
	Système de fermeture	Bouchon capsule PP (vierge) dévissable	
	Etiquette/Encre/Colle	Selon la demande du client	
	FLUX DE RECYCLAGE		
	Flux bouteilles, flacons, pots et barquettes PE / PP / PS ou Flux bouteilles, flacons, pots et barquettes PE / PP ou Flux bouteilles, flacons, pots et barquettes PE ou Flux bouteilles, flacons, pots et barquettes PP		

Dans les territoires qui ne sont pas en extension des consignes de tri, les tubes ne font pas partie des consignes de tri, ils ne sont donc ni collectés, ni triés, ni recyclés.

Dans les territoires qui sont ou seront en extension (100% des territoires seront en extension en 2022), les tubes font partie des consignes de tri, ils sont donc collectés.

Cet avis traite du devenir de ces tubes, dans les territoires en-extension, lors du tri en centre de tri et lors du recyclage.

Dans le dispositif de tri français, la première étape en centre de tri consiste à séparer les différents emballages selon leur taille lors des opérations de criblage. Compte tenu de sa taille, le tube et son bouchon devraient être captés et passer aux étapes suivantes. Si le bouchon est dévissé alors il sera très probablement orienté vers les refus lors de cette étape.

Le reste de cet avis traite du devenir de l'emballage complet (tube et bouchon).

Cet emballage a un corps en PE, et le bouchon dévissable en PP représente 38% de la masse totale de l'emballage.

Au vu de leur composition, s'ils passent l'étape de criblage, le tube et son bouchon pourront être orientés avec les technologies de tri optique et pour les territoires qui sont/seront en extension des consignes de tri vers l'un des flux suivants :

- Bouteilles, flacons, pots et barquettes PE / PP / PS
- Bouteilles, flacons, pots et barquettes PE / PP
- Bouteilles, flacons, pots et barquettes PE
- Bouteilles, flacons, pots et barquettes PP.

Dans le cas où l'emballage est orienté dans le flux de bouteilles, flacons, pots et barquettes PE / PP / PS ou bouteilles, flacons, pots et barquettes PE / PP, les différents polymères vont être surtriés. L'emballage sera alors orienté soit dans le flux rigide PE, soit dans le flux rigides PP.

S'il est orienté dans le flux de rigides PEhd, le taux de PP peut être un indésirable au-delà de 10% de PP dans le flux global. Compte tenu des prévisions de mise en marché fournies, la concentration en PP apportée par l'emballage dans le gisement français ne modifie pas significativement la concentration globale dans le flux de bouteilles et flacons PEhd-PP. Bien que cette concentration globale ne perturbe pas actuellement les principales voies de recyclage des emballages en PEhd disponibles en Europe, il est important de noter que la limite d'acceptation liée à la miscibilité du PP dans le PEhd pourrait être abaissée à 5%, voire 3%, dans la mesure où les recycleurs cherchent de nouveaux débouchés à plus haute valeur ajoutée et où le taux de PP acceptable pourrait être réduit.

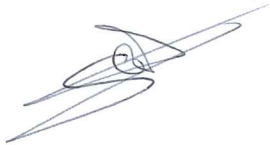
S'il est orienté dans le flux de rigides PP, le Cotrep constate que des emballages en PP contenant du PEHD sont actuellement recyclés dans le flux PP et étudiera les limites de miscibilité du PEHD dans le PP dans les prochains mois.

Dans ce contexte, compte tenu des prévisions de mise en marché fournies, et au vu de l'état des équipements et des techniques utilisés et disponibles en France dans les territoires en extension des consignes de tri, le Tubairless® PCR sera recyclé et ne perturbera pas le recyclage des emballages rigides PEhd ou PP.

Le Cotrep recommande cependant à PUMPART SYSTEM de tendre autant que possible vers une solution monoPE ou monoPP.

Cet avis est valable jusqu'en 2022 et dans la mesure où les quantités d'emballages multimatériaux PE/PP venaient à augmenter, le COTREP se réserve le droit de revoir son avis.

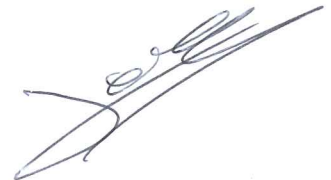
Avis réalisé à Paris, le 28 / 03 /2019



ELIPSO
Emmanuelle Schloesing



CITEO
Vincent Colard



VALORPLAST
Benoît Le Dreff